

TCFE V9707.102025 50 00000000 2A



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2025

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes -
TAXE ADDITIONNELLE A LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR
FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE
RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

FOUILHAC ELODIE
49 CHE DE LA RIVIERE
46400 ST MEDARD DE PRESQUE

Vos références

Numéro fiscal : 801713447 00051
Référence de l'avis : 25 46 0042519 83

Identification de l'entreprise redevable : (33)
N° SIRET : 801713447 00051
FOUILHAC ELODIE
ANABELLE
Département : 46
LOT
Commune : 235
REILHAC
Lieu d'imposition : B059
70 ROCS DE LAGADET

Numéro de rôle : 092
Numéro d'obligation : CFE5
Établi à la date du : 08/10/2025
Date de mise en recouvrement : 31/10/2025

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT 163,00 €

MONTANT A PAYER 163,00 €

Au plus tard le 15/12/2025

À ce jour, vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique. Vous pouvez payer le montant de votre impôt par deux moyens : en optant pour le prélèvement à l'échéance d'ici au 30 novembre 2025 inclus ou en payant en ligne sur impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement inclus (voir notice pour plus d'information).

Vos contacts

⇒ **Par messagerie sécurisée** : dans votre espace professionnel sur **impots.gouv.fr**

⇒ **Par téléphone** : pour toutes questions sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance au 0 809 401 401* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole)

Et pour toute autre question, contactez votre centre des Finances publiques dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous

⇒ **Sur place** : auprès de votre centre des Finances publiques

SIE DU LOT EQ. IFU ANTENNE CAHORS SIE DU LOT 83 RUE VICTOR HUGO

46000 CAHORS

Tél : 05 65 20 33 10

Accueil exclusivement sur rendez-vous : impots.gouv.fr, espace « Contact et prise de RDV »

* (Service gratuit + prix de l'appel).

Identification de l'établissement redevable : 801713447 00051

Situation dans une zone d'activités économiques : NON

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES(1)						
1 - Valeur locative des biens passibles de taxe foncière			7 - Total des réductions (7)			
2 - Dont la valeur locative des biens concernés par la révision (2)			8 - Base après réductions (8)			
3 - Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (3)			9 - Imposition sur la base minimum (9)		OUI	
4 - Le cas échéant, nombre de semaines d'activité saisonnière (4)			10 - Chiffre d'affaires retenu pour la base minimum (10)		<= 10 000	
5 - Réduction pour création d'établissement (5)			11 - Temps partiel ou moins de 9 mois/an (11)		NON	
6 - Réduction artisans et autres (6)			12 - Base minimum applicable (9)		445	
Eléments de calcul (12)		Commune	Syndicats de communes	Intercommunalité (13)	TSE (14)	TGEMAPI (15)
13 - Bases exonérées						
14 - dont à effet sur la CVAE (16)						
15 - Bases nettes				445	445	445
16 - Rappel taux d'imposition 2024				33,07 %		
17 - Taux d'imposition 2025				34,14 %	0,74200 %	0,72400 %
18 - Cotisation 2025 avant lissage				152	3	3
19 - Cotisation 2025 lissée (17)				152	3	3
20 - Total des cotisations exonérées hors frais de gestion						
21 - Total des cotisations exonérées lissé avec frais de gestion (17)			22 - dont l'exonération a un effet sur la CVAE (16)			
23 - Total des cotisations 2025 lissées de la ligne 19		158	24 - Frais de gestion (18)		5	
25 - Total de cotisation foncière des entreprises					163	
			189 - INFORMATION : COTISATION MINIMUM CFE (28)		163	
			194 - Total des cotisations dues (lignes 25+35+47+61+69+84+95+119+154+160+175+182+188 si servies)		163	
			196 - MONTANT DE VOTRE IMPÔT		163	